

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011

Présents : Mmes VIROULAUD, ARSIGNY, DE LA IGLESIA, MM. MINEUR, ROCHE, BARDE, SANDEAU, BARTAL et TIRARD-BOIS.

Absente : Mmes DUCHESNE, MOLLINE et CHARLESWORTH, MM CHRISTOFLOUR, GIRON et BIOT.

Observateurs : Monsieur Michel SZLOVIK

Il est donné lecture du précédent compte rendu et de la signature du registre des délibérations.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire informe le conseil municipal des remerciements de Mme PIQUET et M. BACCO suite au cadeau offert à l'occasion de la naissance de leur petite Laurine.

* ETUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 :

Madame le Maire laisse la Présidence à Monsieur MINEUR Jean-Bernard et quitte la salle. Ce dernier présente les comptes administratifs 2010 et invite l'assemblée délibérante à procéder au vote. Le conseil municipal vote à l'unanimité ces documents :

Sections	BUDGET DE LA MAIRIE		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	497 285.01	675 652.09	178 367.08
Investissement avec les restes à réaliser	420 639.03	387 588.53	-33 050.50

Recettes d'exploitation = recettes de l'exercice + report année précédente = 568 478,97 + 107 173,12 = 675 652,09

Dépenses d'investissement = dépenses de l'exercice + déficit reporté + restes à réaliser = 392 000,96 + 28 638,07 + 0 = 420 639,03

Recettes d'investissement = recettes de l'exercice + reste à réaliser = 259 019,53 + 128 569 = 387 588,53

Sections	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	15 151.39	22 492.74	7 341.35
Investissement	30 155.82	19 638.44	-10 517.38

Recettes d'exploitation = recettes de l'exercice + report année précédente = 21 146,69 + 1 346,05 = 22 492,74

Dépenses d'investissement = dépenses de l'exercice + déficit reporté = 20 720,64 + 9 435,18 = 30 155,82

* ETUDE ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2010 :

Le conseil municipal étudie les comptes de gestion de l'exercice 2010 établis par le trésorier municipal. Ces documents faisant ressortir les mêmes éléments que les comptes administratifs, le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

* AFFECTATION DES RESULTATS 2010 :

Budget principal :

Section de fonctionnement : résultat de l'exercice = + 178 367.08 €

Section d'investissement : résultat de l'exercice sans les restes à réaliser = - 161 619.50 €

Déficit reporté en investissement = 33 050.50 €

Solde en report à la section d'exploitation : + 16 747.58 €

Budget assainissement collectif :

Section de fonctionnement : résultat de l'exercice = + 7 341.35 €

Section d'investissement : résultat de l'exercice = - 10 517.38 €

Déficit reporté en investissement = 10 517.28 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces affectations de résultat 2010 et prend les délibérations correspondantes.

* ETUDE ET VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX :

Compte tenu de la réforme fiscale mais aussi des besoins financiers et de la crise économique subie par l'ensemble des administrés, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la troisième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes locales directes.

Pour information, le vote des taux des impôts locaux concerne désormais essentiellement les communes et intercommunalités. Les régions ne perçoivent plus aucune des quatre taxes et les départements ne votent plus qu'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

En 2011 les règles relatives au vote des taux des impôts locaux sont adaptées pour tenir compte de la refonte fiscale. Un dossier complet est mis à votre disposition sur le site internet de la mairie.

Les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 8,62 % (taux 2010 de la commune + taux 2010 du département + équivalent en taux des frais de gestion transférés)
- Taxe foncière sur le bâti : 8,89% (idem 2010)
- Taxe foncière sur le non bâti : 47,46 % (taux 2010 de la commune + équivalent en taux des frais de gestion transférés)
- Cotisation Foncière des Entreprises : 15,60 %.(taux 2010 de la commune + taux 2009 du département + taux 2009 de la région + taux 2009 de la cotisation nationale de péréquation + équivalent en taux des frais de gestion transférés).

*** ETUDE ET VOTE DES BUDGETS 2011 :**

Il a été donné à chaque conseiller municipal présent un projet de budget primitif 2011. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2011 pour les sommes suivantes :

Budget Principal (mairie) :

Section de Fonctionnement = 476 077.00 €
Section d'Investissement = 326 890.50€

Assainissement Collectif :

Section d'Exploitation = 32 133.00€
Section d'Investissement = 49 260.38€

*** DÉLIBÉRATION VENTE MEUBLES M. AMRAOUI :**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a reçu de Monsieur Khalil AMRAOUI une proposition d'achat de meuble légué par Monsieur NICOT Jean : à savoir une table ronde à volets en bois fruitier. Elle rappelle l'estimation faite par le commissaire-priseur et demande au conseil municipal d'étudier cette requête. Elle propose le prix de 120 €uros (cent vingt euros)

Le Conseil Municipal après étude et en avoir délibéré, décide de vendre à Monsieur AMRAOUI une table ronde à volets en bois fruitier au prix de 120 €uros (cent vingt euros), autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des acquéreurs.

*** DÉLIBÉRATION : Délégation du service public d'assainissement collectif : marché de prestation de service pour l'assistance conseil.**

Dans le cadre d'une exploitation du service d'affermage, il convient de suivre et de contrôler la bonne exécution du contrat de délégation dans ses aspects techniques, financiers, administratifs et juridiques. Compte tenu de la diversité des compétences requises, il est souhaitable de recourir à l'assistance et au conseil d'un prestataire. Il apparaît que la société ADVICE INGENIERIE a établi un devis d'un montant de 3 900 € HT pour assurer la Mission de Délégation de Service Public.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'approuver l'offre d'ADVICE INGENIERIE pour une prestation de service d'assistance conseil dans le cadre de la gestion du service public d'assainissement collectif autorise Madame le Maire à signer ledit document.

* **COMPTES RENDUS** :

- Conseil Communautaire : réunion du 13 janvier 2011 lecture du compte rendu ; participation fonctionnement de la crèche de Montpon, modification statuts réalisation PLU, classement de la Dordogne à l'UNESCO, convention coopération mise en place points emploi, choix prestataire pour contrôle assainissement non collectif, engagement révision carte communale Minzac, St Méard et Villefranche (consultation sur le site de la mairie).

- SIAEP de Vélines : réunion du 29 mars 2011 ; vote BP/BA 2011 et création 55^{ème} tranche (consultation sur le site de la mairie).

- SMCTOM : réunion du 21 mars 2011 ; vote CA/CG 2010, BP 2011, taxes TEOM (consultation sur le site de la mairie).

* **QUESTIONS DIVERSES** :

- Lecture lettre Inspection académique : L'Inspecteur d'académie annonce la transformation du poste provisoire d'enseignant (classe Mme CHARRIER), implantée pour l'année scolaire 2011/2011 à l'école primaire de St Méard, en attribution définitive à compter de la rentrée 2011.

- Carte Communale : l'enquête publique devrait avoir lieu d'ici l'été. Les conseillers se sont réunis dernièrement pour modifier le tracé en faveur des administrés, le projet a été remis au Président de la Communauté de Communes.

* **PAROLE DONNÉE AUX CONSEILLERS** :

- M. ROCHE : a été contacté par M. CAILLOU (ERDF) au sujet de la ligne électrique Favereau / Le Buisson, un courrier de confirmation du SDE 24 est attendu en ce sens.

* **PAROLE DONNÉE AUX OBSERVATEURS** :

- M.SLOVIK : a demandé à M. MINEUR que le chemin rural Favereau/Le Buisson soit nettoyé. Ce dernier lui a répondu que le chemin était à la charge des riverains et a bien été fauché par M. LEJAS avec le matériel de (M. MINEUR). M. SLOVIK demande confirmation quant à l'extension EP/Telecom prévue en 2011. Madame le Maire lui précise que l'extension s'arrêtera au niveau de la future MARPA (financé en partie par le Budget Communal et les Syndicats).

Pour plus d'info : www.st-meard.fr